

Aux prud'hommes, les salariés de Pamar continuent la lutte

MARSEILLE

Toujours en droit de retrait après des menaces de l'entourage d'une cheffe d'équipe, il y a presque trois ans, les salariés de la blanchisserie Pamar étaient devant le conseil de prud'hommes pour réclamer leur réintégration « en toute sécurité », ce jeudi.

Vous allez examiner le record du droit de retrait en France ! ». Au conseil de prud'hommes de Marseille, ce jeudi, l'avocat Steve Doudet, qui représente une dizaine de salariés de la blanchisserie Pamar, rappelle l'aspect inédit du dossier qui est sur la table du juge départiteur.

Inédit car voilà depuis le 19 décembre 2023 que ces salariés sont en droit de retrait, suite à des menaces de mort émises par des proches de leur cheffe d'équipe dont ils dénonçaient le « management toxique ». Inédit aussi car après une précédente audience, en juillet, les voilà de retour pour une audience de « départage ». Un dispositif peu anodin qui arrive lorsque les juges salariés et patronaux qui composent le conseil des prud'hommes ne se sont pas mis d'accord pour une décision, et font donc



Les salariés de Pamar devant le conseil de Prud'hommes de Marseille pour une audience de « départage », ce jeudi. PHOTO A.B.

appel à un magistrat professionnel pour trancher.

Autant dire que l'enjeu est grand pour les petites mains du linge des hôpitaux marseillais en lutte avec la CGT depuis plus de 1 000 jours pour leur réintégration dans la société en toute sécurité. « Il n'y a pas de débat sur ce qu'il s'est passé : pour asseoir son management agressif, la cheffe d'équipe a fait appel à son mari et son beau-frère qui ont menacé tout le monde sur le parking [...] les salariés sont toujours en droit de retrait car aucune mesure n'a été prise pour garantir leur sécurité depuis », rappelle Steve Doudet. Il cite notamment plu-

sieurs « mises en demeure » de l'inspection du travail à l'égard de la direction de Pamar donnant raison aux salariés.

« Pas de contact hiérarchique »

« Aucun salarié ne demande le licenciement de la cheffe d'équipe, mais qu'il n'y ait pas de contact hiérarchique. Les salariés veulent travailler en sécurité », martèle Steve Doudet. Du côté du conseil de la direction de Pamar, on dénonce une « procédure abusive » même si l'on reconnaît « un certain nombre d'accords avec la partie adverse ». « Les salariés ne veulent pas reprendre le travail,

on leur a offert un protocole de reprise sur un plateau », a plaidé l'avocate. Car le GIE Pamar est en effet passé sous le pavillon du groupe Almaviva qui a racheté, début 2026, le groupe Sainte-Marguerite. L'avocate assure donc que la nouvelle direction de Pamar « fait les choses sérieusement » avec des plans d'action et autres médiations. Et le nouveau directeur, présent à l'audience, promet d'être « là pour organiser le dialogue ». Pas de quoi convaincre les salariés, puisque la cheffe d'équipe est toujours en poste... Décision attendue pour le 5 novembre prochain.

Amaury Baqué